

Communiqué de presse

Paris, le 13 mars 2026

**AUDIENCE AVEC LE MINISTRE :
APRÈS L'ÉCOUTE, DES ACTES**

Le **SNALC** a été reçu ce jour en audience par le ministre de l'Éducation nationale, Édouard Geffray. Plusieurs sujets essentiels ont été abordés, parmi lesquels : rémunérations et attractivité, conditions de travail et climat scolaire, école inclusive, statut des AESH, réformes pédagogiques.

Le **SNALC** a dénoncé l'écart de rémunération des personnels de l'Éducation nationale avec le reste de la fonction publique, et revendiqué un rattrapage salarial sans contrepartie pour les professeurs et l'ensemble des agents. C'est la condition sine qua non à l'amélioration de l'attractivité de nos métiers.

Pour le **SNALC**, les problèmes d'attractivité sont également liés à la dégradation des conditions de travail et du climat scolaire. Les suppressions de postes, même dans un contexte de baisse démographique, ne sont pas acceptables : les classes en France sont parmi les plus chargées d'Europe et les faits de violence, en constante augmentation.

Tout comme le **SNALC**, le ministre reconnaît que de nombreuses familles confient à l'école et à ses personnels la mission d'éducation qui devrait être la leur, tout en critiquant l'autorité exercée par ces derniers pour l'assurer. Ce diagnostic lucide appelle désormais, pour le **SNALC**, des mesures concrètes : l'application réelle des textes existants de façon uniforme sur l'ensemble du territoire permettrait déjà d'asseoir cette autorité, tout comme l'octroi systématique de la protection fonctionnelle et un soutien sans faille de l'ensemble des échelons hiérarchiques.

Enfin, le **SNALC** est revenu sur l'emballlement hors de tout contrôle de l'attribution des projets d'accompagnement personnalisé (PAP) désormais sans avis médical. Là encore, le ministre partage notre constat et, là encore, nous attendons des actes.

La situation est grave et le ministère ne peut pas agir de manière arbitraire, comme il est en train de le faire en envisageant une refonte totale des épreuves anticipées (EAF) de français sans réelle concertation. Pour le **SNALC**, le bien-être des personnels est un préalable indispensable à celui des élèves.

Transmettre vos préoccupations et propositions au ministre est, pour le **SNALC**, un moyen de faire progresser les choses de manière concrète. C'est ainsi que le **SNALC** exerce son rôle d'organisation représentative.

Contacts :Jean-Rémi GIRARD, président du SNALC, jr.girard@snalc.fr